

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE De LESCOUET-GOUAREC

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 janvier 2016

INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de Madame Jocelyne CHERIFI, comptable public, de ne pas percevoir d'indemnités de conseil et de budget. Le conseil prend acte de la demande de Madame CHERIFI et donc, ne versera pas d'indemnités de conseil et de budget.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin de permettre le paiement des factures en attente, le conseil municipal autorise le maire, selon l'article L1612-1 du CGCT et autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2015.

PROJET D'ACQUISITION DE LA « MAISON BLEUE » DANS LE BOURG

Mme le maire informe l'assemblée que la maison cadastrée WK 151 dite « maison bleue » et appartenant à Mme Claudine LEGRAND a été remise en vente. Il avait été évoqué lors des derniers conseils la possibilité de racheter cette maison, dans le cadre du projet d'aménagement de bourg, pour y développer un projet de type commercial.

La précédente vente n'ayant pas aboutie, Mme le Maire propose que la commune se positionne en proposant un prix d'achat de 19 400 € frais d'agence et de notaire inclus. Le conseil municipal valide et mandate le maire pour mener à terme cette transaction.

AUGMENTATION DHS-ADJOINT TECHNIQUE 2 EME CLASSE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 24/03/2015, il avait été décidé d'augmenter la DHS de Mr GUERIN Christian, de la passer de 17h50/semaine à 26h50/semaine.

L'augmentation prévue étant supérieur à 10% du temps de travail actuel, il est obligatoire de demander l'avis du CTP (Comité Technique Départemental).

Le dossier de Mr GUERIN a été examiné lors du CTP du 14 décembre et un avis favorable a été émis.

Le conseil municipal :

- Décide de se conformer à l'avis émis par le CTP.
- Augmente la durée de travail de Mr GUERIN Christian à 26h50/semaine
- Cette décision sera appliquée dès le 1^{er} février 2016.

DEVIS DEBROUSSAILLEUSE

La débroussailleuse employée par l'agent communal doit être remplacée.

Le conseil valide le devis d'Argoat Motoculture pour une débroussailleuse de performance équivalente à l'ancienne : Modèle SRM 420 ESU de marque ECHO de 41.5 cm³ pour un prix de 582.50 € HT soit 699 € TTC.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION (SATESE)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la convention conclue avec le Département pour la mission d'assistance technique à l'assainissement collectif par le service SATESE a pris fin en 2015.

Le Département propose donc de reconduire la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature de la collectivité. Elle est renouvelable par tacite reconduction sauf intention contraire manifestée trois mois au moins avant l'arrivée du terme du contrat.

Les prestations font l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle calculée chaque année sur la base d'un coefficient tarifaire (CT) rapporté à la population bénéficiaire du service d'assistance technique (population DGF de l'année n-1).

La même méthode de calcul sera appliquée tout au long de la vie de la convention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à reconduire la convention avec le Département pour la mission d'assistance technique à l'assainissement collectif par le service SATESE.

LES CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE TERRITOIRES DE 2^{EME} GENERATION 2016-2020

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil départemental des Côtes d'Armor a décidé de reconduire les Contrats de territoire en les améliorant pour en faire un véritable outil de développement à l'usage du bloc local (communauté de communes et communes).

Madame le maire informe l'assemblée de la date butoir du 22 janvier pour déposer les demandes.

Comme évoqué lors de différentes réunions de commissions, le projet retenu est l'aménagement du bourg et l'aménagement de la maison bleue de la Place de l'église.

Le Conseil municipal décide

- D'inscrire le projet d'aménagement de bourg et d'aménagement de la maison bleue au contrat de territoires
- D'adopter le plan de financement suivant

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
Description des postes	Montant	Description des postes	Montant	%
Acquisition	30 000	État	130 500	30
Travaux	330 000	Conseil Régional		
Maîtrise d'œuvre	15 000	Conseil Départemental	174 000	40
Autres	40 000	Réserve Parlementaire		
		Autofinancement Maître d'ouvrage (30 % mini)	130 500	30
		Autres		
Total H.T.	435 000	Total H.T.	435 000	100 %

ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE DU CONSEIL

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de Ouest destockage pour l'achat de tables pour le conseil municipal (2 tables de 140*70 et 2 tables modulaires).

Conseil municipal décide d'acquérir les tables à Ouest destockage pour un montant TTC de 248 €

**Le Maire,
Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN**